

---

### **I- L'ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION :**

Il se déroule, en face à face, entre un supérieur et un subordonné soit annuellement soit tous les deux ans.

Il permet d'analyser la progression à réaliser dans le futur, le plan d'action et les souhaits de l'intéressé.

[www.Assirage.com](http://www.Assirage.com)

### **II - LE BILAN DES COMPÉTENCES :**

Le bilan des compétences est une analyse des compétences personnelles et professionnelles du salarié.

Il permet à l'entreprise de déterminer les évolutions possibles :

- mutation du salarié
- promotion ou mobilité interne
- planification des actions de formation...